

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 5 avril 2019**

Le cinq avril deux mil dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF.

Etaient absents : Mme Laurence CHANU (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC),
Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Jean-Claude MABIRE), Yves-Marie DROUET (excusé).

Secrétaire de séance : M. Alain LECHEVALIER

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Lutte collective contre les frelons asiatiques – Convention 2019 avec la FDGDON 50
- Lotissement des Ecoles – Devis bornage des lots

Ces nouveaux objets porteront les numéros 14 et 15.

Informations du Maire

- Démission de Madame Patricia DUTÔT du conseil municipal
- Conseillers communautaires
- Collecte d'amiante par la CAC
- Trophées de l'investissement local
- PLUi
- PRL
- Permis d'aménager lotissement des Ecoles
- Permis de construire atelier communal

01 Budget Communal- Approbation du compte de gestion 2018,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2018 dressé par le Comptable public des Pieux, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

02 Budget communal - Vote du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	Dépenses	635 279.08 €		
	Recettes	661 005.68 €	soit un excédent de	25 726.60 €
	Excédent reporté de 2017			406 979.03 €
	Reports résultats de fonctionnement des budgets			
	Assainissement collectif, Clos D'Aubay et ZAGC			67 801.13 €
	Excédent global de fonctionnement 2018			500 506.76 €

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	154 408.90 €		
	Recettes	328 278.40 €	soit un excédent	173 869.50 €
	Déficit reporté de 2017			90 041.76 €
	Reportés résultats d'investissement des budgets Assainissement collectif, Clos D'Aubay et ZAGC			235 263.45 €
	Excédent global d'investissement 2018			319 091.19 €
	Restes à réaliser 2018 en dépenses			<u>226 071.91 €</u>
	Soit un résultat net d'investissement 2018 :			93 019.28 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

03 Budget communal - Affectation du résultat,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du budget communal comme suit :

- 001	Excédent d'investissement reporté	319 091.19 €
- 002	Excédent de fonctionnement reporté	500 506.76 €

04 Budget communal – Vote du budget 2019

Madame le Maire présente au Conseil le budget général 2019 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2019	Recettes	2019
011 – Charges à caractère général	377 000.00	002 – Excédent antérieur reporté	500 506.76
012 – Charges de personnel	240 000.00	013 – Atténuations de charges	2 000.00
014 – Atténuation de produits	35 554.00	042 – Opérations d'ordre entre sections	10 000.00
022 – Dépenses imprévues	40 000.00	70 – Produits de gestion courante	15 000.00
023 – Virement à section d'investissement	220 000.00	73 – Impôts et taxes	360 000.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	11 436.00	74 – Dotations, subventions et participations	177 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	60 000.00	75 – Autres produits de gestion courante	40 000.00
66 – Charges financières	6 000.00	77 – Produits exceptionnels	2 493.24
67 – Charges exceptionnelles	117 010.00		
Total	1 107 000.00	Total	1 107 000.00

- Investissement :

Dépenses	2019	Recettes	2019
040 – Opérations d'ordre entre sections	10 000.00	001 – Solde d'investissement reporté	319 091.19
10 – Dotations Fonds divers Réserves	110 451.43	021 – Virement de section fonctionnement	220 000.00
16 – Emprunts et dettes assimilés	50 000.00	024 – Produits des cessions	330 000.00
20 – Immobilisations incorporelles	41 529.09	040 – Opérations d'ordre entre sections	21 436.00
204 – Subventions d'équipement versées	255 399.00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	25 958.58
21 – Immobilisations corporelles	139 920.48	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 000.00
23 – Immobilisations en cours	312 700.00	21 – Immobilisations corporelles	1 514.23
Total	920 000.00	Total	920 000.00

Les membres du Conseil acceptent le budget ainsi présenté à l'unanimité.

05 Budget PRL Les Houquettes- Approbation du compte de gestion 2018,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion du budget PRL Les Houquettes pour l'exercice 2018 dressé par le Comptable public des Pieux, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

06 Budget PRL Les Houquettes - Vote du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	197 841.37 €		
	Recettes	201 778.20 €	soit un excédent de	3 936.83 €
	Excédent reporté de 2017			0.00 €
	Excédent global de fonctionnement 2018			3 936.83 €

<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	30 151.70 €		
	Recettes	197 583.46 €	soit un excédent	167 431.76 €
	Déficit reporté de 2017			50 859.08 €
	Excédent global d'investissement 2018			116 572.68 €
	Restes à réaliser 2018 en dépenses			<u>38 706.00 €</u>
	Soit un résultat net d'investissement 2018 :			77 866.68 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

07 Budget PRL Les Houquettes - Affectation du résultat,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du budget PRL Les Houquettes comme suit :

- 001	Excédent d'investissement reporté	116 572.68 €
- 002	Excédent de fonctionnement reporté	3 936.83 €

08 Budget PRL Les Houquettes – Vote du budget 2019

Madame le Maire présente au Conseil le budget primitif 2019 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2018	Recettes	2018
011 – Charges à caractère général	2 495.00	002 – Excédent antérieur reporté	3 936.73
012 – Charges de personnel	6 000.00	74 – Dotations, subventions et participations	7 568.37
042 – Dotation aux amortiss./ Immob	2 505.00	75 – Autres produits de gestion courante	494.80
66 – Charges financières	2 500.00	77 – Produits exceptionnels	1 500.00
Total	13 500.00	Total	13 500.00

- Investissement :

Dépenses	2018	Recettes	2018
16 – Emprunts et dettes assimilés	19 200.00	001 – Solde d'exécution d'invest. reporté	116 572.68
20 – Immobilisations incorporelles	3 000.00	024 – Produit des cessions	220 922.32
21 – Immobilisations corporelles	11 094.00	040 – Provision amortiss. Subventions	2 505.00
23 – Immobilisations en cours	306 706.00		
Total	340 000.00	Total	340 000.00

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le budget ainsi présenté

09 Budget Lotissement des Ecoles - Approbation du compte de gestion 2018,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Michèle SONILHAC, Maire, déclare que le Compte de Gestion du budget Lotissement des Ecoles pour l'exercice 2018 dressé par le Comptable public des Pieux, ne fait l'objet d'aucune observation ni de réserve.

10 Budget Lotissement des Ecoles - Vote du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel PACILLY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Michèle SONILHAC, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	99 446.56 €		
	Recettes	105 611.14 €	soit un excédent de	6 164.58 €
	Excédent reporté de 2017			<u>7 000.46 €</u>
	Excédent global de fonctionnement 2018			13 165.04 €

<u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	99 446.14 €		
	Recettes	0.00 €	soit un déficit	99 446.14 €
	Excédent reporté de 2017			61 242.83 €
	Déficit d'investissement 2018			38 203.31 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Michèle SONILHAC, s'est retiré au moment du vote.

11 Budget Lotissement des Ecoles - Résultat,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 du budget Lotissement des Ecoles comme suit :

- 001 Déficit d'investissement reporté	38 203.31 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté	13 165.04 €

12 Budget Lotissement des Ecoles – Vote du budget 2019

Madame le Maire présente au Conseil le budget général 2019 qui se résume ainsi :

- Fonctionnement :

Dépenses	2019	Recettes	2019
011 – Charges à caractère général	473 000.00	002 – Résultat reporté	13 165.04
023 – Virement à la section d'investissement	13 165.04	042 – Opérations d'ordre entre section	661 203.31
042 – Opérations d'ordre entre section	188 203.31	75 – Autres produits de gestion courante	10.00
65 – Autres charges de gestion courante			
Total	674 378.35	Total	674 378.35

- Investissement :

Dépenses	2019	Recettes	2019
001 – Solde d'exécution d'invest reporté	38 203.31	021 – Virement de la section de fonctionnement	13 165.04
040 – Opérations d'ordre entre section	661 203.31	040 – Opérations d'ordre entre section	188 203.31
		16 – Emprunts et dettes assimilées	498 038.27
Total	699 406.02	Total	699 406.62

Les membres du Conseil acceptent le budget ainsi présenté à l'unanimité.

13 Immeuble commerce – Proposition d'acquisition

Madame le Maire présente la nouvelle proposition d'acquisition de l'immeuble- commerce émanant de Monsieur et Madame KACI et s'élevant à 145 000 € pour l'ensemble des bâtiments et des terrains.

Le Conseil, après avoir étudié la proposition précitée, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la proposition d'acquisition des bâtiments et parcelles (Références cadastrales : A 820, A 821, A 823, A 824 et A 825) pour un prix net vendeur de l'ensemble s'élevant à 145 000.00 €,

14 Lutte collective contre les frelons asiatiques – Convention 2019 avec la FDGDON 50

Madame le Maire fait donner lecture du courrier reçu de la FDGDON 50 concernant la lutte contre les frelons asiatiques. Le programme d'actions 2019 validé fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 08 mars 2019 confirmant l'organisation de la lutte par la FDGDON.

La participation des collectivités locales se fait en 2 niveaux :

- D'une part sur le volet animation, coordination, suivi et investissements (participation financière de 23.00 € pour la commune des Moitiers d'Allonne pour 2019) ;
- D'autre part, sur le volet de lutte par la destruction des nids (participation selon les travaux de destruction après accord préalable de prise en charge par la commune).

Il est proposé au conseil municipal de renouveler son adhésion à la lutte collective pour 2019 et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir et effectuer les règlements correspondants.

15 Lotissement des Ecoles – Devis bornage des lots

Madame le Maire présente au Conseil le devis du géomètre se rapportant au bornage des 19 lots du lotissement des Ecoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil,

VALIDE la proposition d'honoraires de la SCP SAVELLI pour un montant HT de 11 671.60 €

AUTORISE le Maire à effectuer les règlements s'y rapportant.

Questions diverses

- Elections européennes le 26 mai 2019
- Repas des aînés le 19 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Affichage : 29.03.2019 - Convocation 29.03.2019

Conseillers en exercice : 13 – Présents 10 – Votants 12.

Aux Moitiers d'Allonne, le 8 avril 2019
Le Maire, Michèle SONILHAC